



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGULIER  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENU LE JEUDI 20 FÉVRIER 2014  
AU CENTRE DES CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS**

**12. Postes Canada : distribution à domicile du courrier en milieu urbain**

- Attendu que** Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;
- Attendu que** cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile en milieu urbain d'ici les cinq prochaines années;
- Attendu que** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) n'a pas été consultée avant l'annonce de cette réforme;
- Attendu que** les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;
- Attendu que** Postes Canada doit obtenir le consentement des municipalités avant l'installation des boîtes communautaires sur la propriété municipale;
- Attendu que** la décision unilatérale de Postes Canada aura des effets négatifs sur l'économie des régions canadiennes;
- Attendu que** les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;
- Attendu que** les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

**CA-2014-02-07**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS CODERRE  
Maire de Montréal  
APPUYÉ PAR MME SYLVIE SURPRENANT  
Mairesse de Sainte-Thérèse  
ET RÉSOLU UNANIMENT**

**QUE** l'UMQ demande à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer immédiatement une consultation du milieu municipal.

**QUE** l'UMQ collabore avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de faire valoir l'intérêt des municipalités dans cet enjeu.

Copie certifiée  
Conforme



M<sup>e</sup> Diane Simard, secrétaire de la Corporation

25 février 2014  
DS/